

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 05/2025
Mardi 8 Juillet 2025 – 18 heures 00

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Monsieur Michaël PONCELET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 001/05/2025

MODIFICATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025 POINT N°1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient d'apporter une modification au compte rendu du Conseil Municipal, en date du 22 Mai 2025 et en son point 1, relatif aux travaux de sécurisation de l'entrée du village. En effet, les travaux pour un montant de 427 € de reprise du caniveau grille ne concerne pas le réseau d'eau potable, mais le réseau d'eau pluviale. Madame le Maire complète sont propos, en disant que la Société SMTPF a été avisée de cette erreur et que la facture s'y rapportant devra bien stipuler « Reprise du caniveau grille sur nouveau réseau Eau Pluviale ». Le Conseil Municipal prend acte de cette modification et l'accepte à l'unanimité.

Délibération N° 002/05/2025

DIAGNOSTIC PLOMB DU BIEN IMMOBILIER AU 23 RUE PRINCIPALE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic plomb qui a été effectué, dans le cadre de la vente du bien immobilier se situant au 23 Rue Principale. Cette étude étant nécessaire pour que la transaction puisse être faite. Ainsi le compromis de vente pourra être rédigé et signé. S'en suivra l'acte de vente, qui matérialisera définitivement l'acquisition. Dans le cadre de la servitude de passage, qui sera incorporée à l'acte authentique, il convient de déterminer la largeur de celle-ci et de savoir si bornage par géomètre s'avère nécessaire. Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Délibération N° 003/05/2025

REPAS DES AINES 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes offres de prix relatif au traiteur et à l'animation musicale, dans le cadre de l'organisation du repas des aînés 2025. A ce titre la date pour sa tenue est le Dimanche 7 Septembre 2025. Les convives ont jusqu'au 18 Août 2025 pour répondre à l'invitation. En outre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 40 € le prix du repas des séniors pour les personnes y participant et ne répondant pas aux critères de l'invitation. Le montant devra être réglé par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ l'offre de prix de DAN TRAITEUR pour un montant de 37. 00 € par personne

ACCEPTÉ l'offre de prix de base de 500 € émanant de SFM EVENT pour l'animation musicale

VALIDÉ la facturation à 40 € pour les personnes participant au repas et ne répondant pas aux critères de l'invitation

CHARGE Madame le Maire de signer les devis en rapport pour acceptation

CHARGE Madame le Maire de veiller au droits et obligations de chacune des parties

Délibération N° 004/05/2025

ADHESION DES COMMUNES DE BRONVAUX, HAUCONCOURT ET MAIZIERES-LES-METZ AU SISCODIPE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L. 5211-18,

VU les statuts du Syndicat,

VU les délibérations des communes de BRONVAUX, HAUCONCOURT et MAIZIERES-LES-METZ sollicitant l'adhésion au SISCODIPE au 1^{er} Janvier 2026,

VU la délibération du SISCODIPE, en date du 22 Mai 2025 autorisant l'adhésion des communes de BRONVAUX, HAUCONCOURT et MAIZIERES-LES-METZ,

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu par arrêté du représentant de l'Etat, par l'adjonction de ces trois communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requises,

Considérant la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de BRONVAUX, HAUCONCOURT et MAIZIERES-LES-METZ,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'adhésion des communes de BRONVAUX, HAUCONCOURT et MAIZIERES-LES-METZ au SISCODIPE.

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 05/2025
Mardi 8 Juillet 2025 – 18 heures 00

Délibération N° 005/05/2025

VENTE PARCELLE 128 EN SECTION A

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la volonté de Madame Bernadette TRITZ d'acheter la Parcelle 128 en Section A et d'une contenance de 1 are 64 ca. En effet, ladite parcelle est pour l'heure communale, mais elle est attenante au jardin de Madame Bernadette TRITZ. Madame le Maire complète son propos en disant que les frais de notaire seront pris en charge par la requérante. Madame le Maire propose au Conseil Municipal que le prix de la vente soit fixé à 400 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DONNE son accord de principe à la vente de ladite parcelle

FIXE le prix de vente de la parcelle à 400 €

CHARGE Madame le Maire de veiller à ce que les frais de notaire soient acquittés par Madame Bernadette TRITZ

DONNE POUVOIR de signature à Madame le Maire pour toutes les pièces inhérentes à la bonne marche de ce dossier

Délibération N° 006/05/2025

DEROGATIONS SCOLAIRES

A. DEROGATION SCOLAIRE MONSIEUR ARTHUR BEZ

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Julie FRACASSO, suite à son emménagement en la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE, a demandé l'autorisation du Conseil Municipal en vue de bénéficier d'une dérogation pour son fils Arthur BEZ, dans le cadre de son parcours scolaire. Ainsi ce dernier pourra suivre sa scolarité à l'école d'OBERDORFF. Etablissement qu'il fréquentait avant le déménagement à HEINING-LES-BOUZONVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DONNE son accord de principe pour que Monsieur Arthur BEZ soit scolarisé à l'école de OBERDORFF

DONNE son accord à la participation aux frais de scolarité associés. Cela au prorata du temps de domiciliation en la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE

CHARGE Madame le Maire d'aviser la Municipalité de OBERDORFF, de la décision prise.

CHARGE Madame le Maire d'aviser Madame Julie FRACASSO de la décision prise.

B. DEROGATION SCOLAIRE MONSIEUR ROBIN BEZ

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Julie FRACASSO, suite à son emménagement en la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE, a demandé l'autorisation du Conseil Municipal en vue de bénéficier d'une dérogation pour son fils Robin BEZ, dans le cadre de son parcours scolaire. Ainsi ce dernier pourra suivre sa scolarité à l'école de BRETTNACH, afin d'être suivi dans le même regroupement scolaire que son frère Arthur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DONNE son accord de principe pour que Monsieur Robin BEZ soit scolarisé à l'école de BRETTNACH.

DONNE son accord à la participation aux frais de scolarité associés. Cela au prorata du temps de domiciliation en la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE

CHARGE Madame le Maire d'aviser la Municipalité de BRETTNACH, de la décision prise.

CHARGE Madame le Maire d'aviser Madame Julie FRACASSO de la décision prise.

DIVERS

Délibération N° 007/05/2025

RAPPORTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente d'une part le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, ainsi que celui relatif au prix et à la qualité de l'eau, durant l'exercice 2024. Le Conseil Municipal prend acte de ces deux rapports annuels.

Délibération N° 008/05/2025

PERMANENCES A LA MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que durant le mois d'Août deux permanences au public seront assurées par semaine. Les lundis de 8 heures 30 à 11 heures 00 et les vendredis de 14 à 18 heures 00. Les permanences reprendront de façon habituelle, sur quatre jours à compter 1^{er} Septembre 2025. En outre, la Mairie sera fermée du 12 au 16 Juillet 2025 inclus. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Fin de séance 19 heures 00.

 Arrondissement de Boulay

MAIRIE
 3, Rue Principale
 57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 05/2025
Mardi 8 Juillet 2025 – 18 heures 00

RECAPITULATIF DE LA SEANCE

<u>N° Délibération</u>	<u>Objet Délibération</u>	<u>N° Page</u>
001/05/2025	<u>MODIFICATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025 POINT N°1</u>	2025/293
002/05/2025	<u>DIAGNOSTIC PLOMB DU BIEN IMMOBILIER AU 23 RUE PRINCIPALE</u>	2025/293
003/05/2025	<u>REPAS DES AINES 2025</u>	2025/293
004/05/2025	<u>SISCODIPE ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES</u>	2025/293
005/05/2025	<u>VENTE PARCELLE 128 EN SECTION A</u>	2025/294
006/05/2025	<u>DEROGATIONS SCOLAIRES</u>	2025/294
007/05/2025	<u>RAPPORTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	2025/294
008/05/2025	<u>PERMANENCES A LA MAIRIE</u>	2025/294

SEANCE N° 05/2025
Mardi 8 Juillet 2025 – 18 heures 00**EMARGEMENTS**

NOM & Prénom	Présent (e)	Absent(e)	Procuration à :	Signature
BARRE Martial	X		/	
DORCHAIN Claudia		X	Marc DORCHAIN	Excusée
DORCHAIN Marc	X		/	
FERNANDES Lucienne	X			
KEDINGER Roland	X		/	
KOWALSKI Cécile	X		/	
LEMARCHAND Astrid	X		/	
MELONI Marie-France	X		/	
PONCELET Michaël	X		/	
TRITZ Matthieu	X		/	